Envoyé en préfecture le 14/10/2026
Reçu en préfecture le 14/10/2026
Publié le
ID : 022-212203111-20261013-66_2026-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
De la Commune de SAINT-LORMEL (Côtes d'Armor)

Séance du 13 octobre 2026

Le treize octobre deux mille vingt-six à vingt heures le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur SORGNIARD Pierrick, Maire.

Etaient Présents : ANGERS Alain, BREUGNOT Stéphanie, DAUNAY Loïc, DEBAUGNIES Alexandra, DEPARTOUT Muriel, GENSSE Thierry, HAMON Benoit, MARTIN Françoise, MAYAUX Gilles, RICHARD Martine et SORGNIARD Pierrick.

Absents excusés : BONENFANT Landry, FRESCA-FANTONI Christine, SCHMITT Thomas et SORGNIARD Catherine (procuration à Loïc DAUNAY).

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Alexandra DEBAUGNIES

2026.66 Repas des ainés – Tarif pour un accompagnant

Le Maire rappelle que depuis plusieurs années, un repas est offert aux aînés de la commune, âgés de 75 ans et plus.

Nos ainés sont souvent accompagnés de leurs conjoints, qui n'ayant pas l'âge requis, participent aux frais du repas.

Cette participation était auparavant versée sous forme de don au CCAS de la Commune (CCAS dissous fin 2025).

Son montant a été fixé à 18€ par accompagnant en 2019.

Mr le Maire propose au conseil municipal de réviser le montant de la participation à 20€ par accompagnant. Cette participation sera versée sur le budget communal au compte 70688.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE à 20 € la participation par accompagnant de moins de 75 ans habitant la commune et pour tout autre accompagnant hors commune au repas annuel des aînés organisé par la commune.**

Pour extrait conforme,
Le 13 octobre 2026
Secrétaire de séance
Alexandra DEBAUGNIES

P/ le Maire,
Loïc DAUNAY
Adjoint au Maire

MAIRIE de SAINT LORMEL (Côtes d'Armor)